

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 168-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.856

Déposée le: 05.09.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Rüegsegger (Riggisberg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 08.09.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Reconversion du Foyer d'éducation de Prêles: mettre la procédure entre parenthèses

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre entre parenthèses la procédure de reconversion du Foyer d'éducation de Prêles en établissement de détention administrative

1. jusqu'à ce que la réorganisation de l'Office de l'exécution judiciaire soit achevée ;
2. jusqu'à ce que le Grand Conseil ait adopté une stratégie englobant également les frais d'investissement et d'exploitation ;
3. jusqu'à ce que les cantons concordataires aient donné des garanties écrites concernant l'occupation de l'établissement.

Développement :

La réponse à l'interpellation Krähenbühl (092-2016) montre bien que toutes les questions n'ont pas encore été tirées au clair et que l'incertitude plane toujours au sujet de la reconversion du Foyer d'éducation. Cette situation s'explique par la réorganisation de l'Office de l'exécution judi-

ciaire et par les garanties des cantons concordataires qui se font toujours attendre. Il est irresponsable de prévoir maintenant d'investir à Prêles. Toutes les questions en suspens doivent d'abord être clarifiées et tous les travaux en cours achevés. Il y va de la gestion prudente des ressources et de la volonté de définir une stratégie claire.

Motivation de l'urgence : L'urgence est dictée par le fait que la procédure est déjà en cours et que la première phase de transformation doit débiter le 1^{er} janvier prochain.